

Scandale de détournement des fonds dans le rouage de la gestion des réfugiés en RDC

La Fondation Bill Clinton pour la Paix (FBCP) par ses activités de la promotion des Droits de l'Homme et de la défense des Droits des réfugiés, depuis longtemps, avait alerté la communauté internationale, les décideurs politiques en RDC et le Bureau du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) au sujet des multiples et graves abus constatés dans le rouage de la gestion des réfugiés, sans recueillir, malheureusement, le moindre changement positif. Aujourd'hui, le pire est devant nous, c'est pourquoi, tout en le révélant devant l'opinion internationale, la FBCP dénonce vigoureusement le détournement de plus de deux millions cinq cent mille dollars us (2.500.000\$US) opéré au niveau de la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) la structure gouvernementale dans laquelle M. Rigobert Moupondo assume les fonctions de secrétaire permanent. Et, cela se passe paradoxalement à une période où le HCR a supprimé toutes les assistances sociales et médicales allouées aux réfugiés, pour cause, dit-on, de restriction budgétaire. Cette situation continue même de provoquer une cascade de décès dans la communauté des réfugiés, sans que cela n'interpelle personne. Il sied de bien le souligner, le secrétaire permanent de la CNR cité, est auteur d'autres actes compromettants sans récolter une quelconque sanction, tels que : l'affectation des véhicules du HCR aux activités de sa campagne électorale dans la province de Bandundu ; Les retenues arbitraires et donc non justifiées dans les salaires des personnels de son secrétariat permanent ; le recrutement d'agents incompetents dans la matière des réfugiés ; Les réparations de ses véhicules privés par les fonds de la CNR dont la dernière ayant coûté trois mille dollars us (3.000\$ US) ; La multiplication des missions en se faisant accompagner par des agents douteux à l'instar de celle effectuée récemment à l'Est de la RDC avec une certaine Sylvie Kongolo étudiante en fin de formation de secrétaire d'administration à l'ISC. Plus grave encore, les différents Ministres de l'Intérieur qui se sont succédés en RDC depuis l'an 2004 n'ayant jamais eu la bonne information, le secrétaire permanent de la CNR s'est permis, lui, d'aller représenter le Gouvernement de la RDC à chacune des réunions annuelles de l'ESCOM à Genève en Suisse là où les délégations de chaque pays sont représentées au niveau ministériel pour prendre les grandes décisions de la politique mondiale de la question des réfugiés. Disons le avec force : Toutes les structures partenaires du HCR qui sont gérés par les nationaux en RDC, agissent pareillement parce que bénéficiant d'une impunité totale. Pendant ce temps, les réfugiés, placés eux dans un délaissement qui choque, sans statut ni pièce d'identité de ce pays d'accueil, sans droit d'obtention d'un emploi, sont alors condamnés à l'éternelle précarité sociale. Pour le cas de la CNR, le HCR ne peut se comporter comme si rien ne se passe. Si il s'abstient de réagir devant la grandeur de ce scandale, c'est qu'il veut couvrir la délinquance, et donc, des complicités existent au sein de son administration. Car, cette agence Onusienne qui sait lire les textes instituant ladite Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), est sensée comprendre que M. Rigobert Moupondo n'est que le secrétaire permanent de cette structure gouvernementale et non l'ordonnateur, alors, par quelle erreur le HCR lui a régulièrement viré ces subventions jusqu'à en arriver à la bagatelle de plus de deux millions cinq cent mille dollars us (2500 000\$ US). Quand on sait que le secrétaire permanent précité est un ancien fonctionnaire du HCR, et que même son épouse, sans passer par un avis d'appel d'offre, a eu à bénéficier d'un contrat juteux d'exécution des travaux généraux toujours au HCR, il y a lieu de dire que le business s'est construit au préjudice des réfugiés en RDC. De ce qui précède : La Fondation Bill Clinton pour la Paix (FBCP) recommande : -Au Parlement de la RDC : Dans le cadre de la lutte contre l'impunité de mettre en place une commission d'enquête parlementaire devant mener des investigations profondes sur la destination exacte des fonds que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) a subventionné au Gouvernement de la RDC. Et aussi, de vérifier l'applicabilité de la loi 021/2002 portant statut de réfugié dans ce pays. -Au Gouvernement de la RDC : Tout en prenant des mesures urgentes de suspension de M. Rigobert Moupondo le secrétaire permanent de la CNR pour motif de délits susmentionnés, de diligenter la tenue d'une conférence extraordinaire entre les membres de la CNR, les ONG de promotion des Droits de l'Homme et les représentants des réfugiés pour discuter de la problématique des réfugiés en y dégagant des solutions appropriées. -Au Haut Commissariat pour les Réfugiés : -De retirer tout le matériel roulant utilisé de manière indécente par ses partenaires pour ne leur laisser que le strict nécessaire ; De suspendre l'octroi des subventions à la CNR jusqu'à l'instauration des réformes sérieuses dans ladite structure gouvernementale ; De retirer tous les contrats de prestation à l'endroit des partenaires infructueux à l'instar de ERUKIN puisque tout le monde sait que les assistances sociales sont supprimées ; De comprendre le caractère sensible et vital de l'assistance médicale pour des gens qui sont sans emploi considérés dans leur ensemble comme étant des vulnérables, donc il y a urgence de rétablir ce droit au soins médicaux en améliorant les centres de santé déjà existants ; enfin d'être actif dans la recherche des solutions durables pour les réfugiés conformément aux principes du rapatriement librement consenti et de la réinstallation vers d'autres pays, d'autant plus que la RDC étant en proie elle-même à la difficulté de ses centaines de milliers de sinistrés et déplacés internes, ne peut pas intégrer les réfugiés. Fait à Kinshasa, le 02 Janvier 2009 Pour le Comité Exécutif de la FBCP

Emmanuel A. COLE, Le Président